

Extrait du Registre des Délibérations et des Décisions du Maire

Commune d'Agneaux

Séance du 28 Avril 2014

2014/070

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le 18 avril, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÈVÈQUE, Maire.

Étaient présents : Alain SÈVÈQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORÉ, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Olivier DUVAL, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Gaëlle LOIT, Evelyne MASSICOT, Yolanda TESNIERE, Catherine CAUDIN, Françoise COULOMBIER, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Michel MADORÉ (procuration à Colette LECOT), Noëlle LECLERC-BUICHON (procuration à Catherine CAUDIN), Daniel DEPINCÉ (procuration à François HÉRY).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY, a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 18/04/2014

DÉLIBÉRATION n° 2014/04/08

OBJET : FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ : PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNÉE 2014

Rapporteur : Jean-Marie BARRÉ - 1^{er} adjoint

Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté a pour but de développer l'autonomie des jeunes de 18 à 25 ans en favorisant leur insertion professionnelle et sociale.

Par courrier du 17 février 2014, le Président du Conseil Général de la Manche sollicite la commune pour participer financièrement au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté pour l'année 2014.

La participation est fixée à **0,23 €** par habitant (montant identique à 2013) soit :

0,23 € x 4 692 habitants = **1 079,16€**

Vu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal décide, **à l'unanimité :**

- de participer au Fonds Départemental d'Aide au Jeunes en Difficulté pour un montant de **1 079,16€**.

